



Le Conseil général, premier partenaire des communes

De façon à bâtir ensemble la Lozère de demain, le Conseil général soutient les projets émanant des acteurs du territoire. Au centre de ses préoccupations, l'aide aux communes fait partie de ses grandes orientations pour créer les conditions d'un développement harmonieux des projets.

■ CHIFFRES CLÉS

20

millions d'euros abondent l'ensemble des aides délivrées par le Conseil général.

15 MILLIONS

d'aides à l'investissement sont accordées aux communes et EPCI sur un budget global d'investissement de 41 millions d'euros.

600 DOSSIERS

par an sont traités dans le cadre de l'aide aux communes et EPCI.

229

euros par habitant, tel est le montant des aides accordées par le Conseil général ; la moyenne pour les départements de la même taille étant de 97 € par habitant.

Affirmant sa proximité avec le territoire et ses habitants, le Conseil général a le souci d'accompagner les Lozériennes et Lozériens dans leur vie quotidienne. De façon à bâtir ensemble un département attractif et dynamique, il accorde des aides aux collectivités, entreprises, associations, particuliers, etc., dans des domaines variés répondant aux objectifs de « Lozère 2007-2013 ».

Une politique volontariste

Parmi les différents bénéficiaires de ces aides, les communes, communautés de communes, ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) arrivent en tête. Sur un budget d'investissement total de 41 millions d'euros,

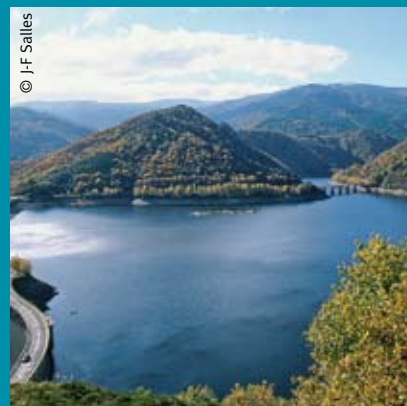
POINT DE VUE

« Le Conseil général a décidé d'être leur partenaire privilégié. »

le Conseil général leur consacre en effet 15 millions d'euros. Alors que les communes vivent des dotations de l'État, et de la fiscalité locale, en milieu rural, celles-ci ont des capacités d'investissement limitées. Acteurs incontournables en matière d'aménagement du territoire, le Conseil général a décidé d'être leur partenaire privilégié. « *Ce fonctionnement est une volonté du Conseil général* », précise Éric Moratille, Directeur général des services.

Équiper et embellir les villages

Aide à la création de zones d'activités, maintien des services, maisons médicalisées, soutien aux écoles, projets structurants en matière de tourisme ou de coopération, les domaines d'intervention du Conseil général envers les communes sont nombreux. « *En matière d'aménagement, le Conseil général s'inscrit comme le principal financeur. Dès qu'une collectivité a un projet, c'est d'abord vers lui qu'elle se tourne* » précise Anne Tardieu du service Aménagement du territoire et de l'économie. Un programme urbain pour les villes de Mende et Marvejols, un programme loisirs, aménagements de villages pour les



© J.F. Sallès

autres communes, le tout financé à hauteur de 4,6 millions d'euros par le Conseil général. Ils concernent les aménagements urbains ou de village, les petits travaux de voirie et le patrimoine.

Mettant l'accent sur la rénovation et l'embellissement des communes, le patrimoine bénéficie également d'un programme d'un million d'euros.

Eau potable et assainissement

Face à la demande importante des collectivités en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement, le Conseil général a décidé de faire un effort tout particulier dans ce domaine et y consacre une enveloppe de 3,6 millions d'euros. « *Réfection, extension de réseau, mise en place d'un service d'exploitation ; qu'ils portent sur un aspect quantitatif ou qualitatif, les travaux éligibles doivent se conformer au schéma départemental* », précise Céline Géry, du service eau. « *Élaboré en*

de René Causse maire de Pourcharesses

René Causse, revient sur l'aide accordée par le Conseil général pour l'aménagement d'un captage d'eau potable. « *Confronté à l'essor du tourisme, à une ressource insuffisante, nous souhaitons diversifier et sécuriser nos approvisionnements. Un nouveau captage hydro-mobile avec prise d'eau sur le lac de Villefort est opérationnel depuis septembre dernier. Il est désormais en mesure d'alimenter les communes de Villefort et de Saint-André-de-Capcèze. Lors de la réalisation de ce projet comprenant une station de pompage et de traitement,*

une prise d'eau et un réseau d'adduction, 205 100 euros, soit 41 % des dépenses subventionnables, ont été pris en charge par le Conseil général aux côtés de l'Agence de l'eau (151 337 € HT). Au-delà de cette aide financière, nous avons apprécié de travailler main dans la main avec les services du Conseil général, tout au long du projet. De la recherche de solutions techniques évoquées dans le cadre du schéma départemental, à la mutualisation des ressources, et jusqu'au suivi des installations, leur soutien nous a été précieux. »

amont, celui-ci permet de faire remonter les besoins en investissement, de définir les priorités. Le Conseil général favorise l'aspect préventif, les solutions intercommunales et joue également un rôle d'interlocuteur de proximité avec les agences de l'eau et la DASS. Même si le montage du dossier relève des collectivités, notre soutien n'est pas seulement financier ■■■

« Bâtir ensemble un département attractif et dynamique. »



© J.F. Sallès

Saint-Denis en Margeride

■ ■ ■ et porte aussi sur des missions de veille, de conseil. Le Service d'Assistance Technique Eau Potable (SATEP), et le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE), nous permettent d'être présents dès l'élaboration du projet jusqu'au suivi des ouvrages. »

De la voirie communale au portage de foncier

Quant aux travaux de voirie, petits aménagements, petits équipements, ils bénéficient d'un Plan d'Équipement Départemental (PED) de 1,75 million d'euros. Une enveloppe de 810 000 euros distribuée di-



Saint-Germain du Teil

rectement par les conseillers généraux. Et le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement (SDEE) de la Lozère peut compter sur 940 000 euros pour l'électrification (voirie et enfouissement des lignes).

Novateur, le Conseil général consacre également 600 000 euros au développement du bois énergie, et peut financer études de faisabilité, mise en place de chaufferies, mobilisation de la ressource, stockage et déchiquetage. A la suite des réflexions menées dans le cadre de « Lozère 2007-2013 », une aide au portage de foncier permet aux collectivités de mettre en place des réserves foncières pour la création de logements, zones d'activités. Dans son rôle d'aménageur du territoire, le Conseil général intervient sur la création de logements temporaires ou résidences d'entrepreneurs destinées à accueillir de façon provisoire les nouveaux arrivants. Tout un programme pour construire la Lozère de demain. ■



Les Salces

« Le patrimoine bénéficie également d'un programme d'un million d'euros. »



Embellissement et revitalisation d'un village

À Saint-Etienne-du-Valdonnez, l'équipe municipale mène un projet de valorisation et de revitalisation du village qui porte ses fruits. En un peu plus de dix ans, la population a été multipliée par deux. Création de logements sociaux, maison médicalisée, le maire Claude Feybesse sait qu'il peut compter sur le soutien du Conseil général. Dernièrement, ce dernier a apporté une aide de près de 40 000 euros pour l'achat et la réfection de deux bâtiments en ruines au cœur du village, avec mise en place d'une nouvelle épicerie et de deux logements. « Souvent dépourvues de réserves financières, les communes n'arriveraient pas à assumer elles-mêmes ce genre de projets. Parmi les différents financeurs, le Conseil général est le seul à prendre en compte la notion de surcoûts architecturaux, liés à la rénovation d'un bâtiment ancien, une aide essentielle si l'on veut maintenir le caractère de nos villages. »

Le guide des aides, véritable boîte à outils



Présenté fin janvier à tous les maires de la Lozère par le Président Jean-Paul Pourquier, ce guide recense l'ensemble des aides délivrées par le Conseil général. Engagé dans une démarche de développement durable, il a été distribué sous forme de cd-rom aux représentants des collectivités. Ce guide est également disponible en ligne, sur le site Internet www.lozere.fr.

EXTENSION DE LA CRÈCHE À SAINT-CHÉLY-D'APCHER



© J.F. Salles

Depuis 2003, une structure multi-accueil pour jeunes enfants a ouvert ses portes, à Saint-Chély-d'Apcher. Comptant une vingtaine de places, celle-ci s'est vite révélée insuffisante. Et un projet d'extension, né de la réflexion entre les responsables de la structure et le service de PMI* du Conseil général, est opérationnel depuis septembre 2008. « *Offrant la possibilité d'accueillir six enfants supplémentaires, ces travaux permettent de satisfaire un plus grand nombre de familles et d'améliorer la qualité de*

l'accueil avec un espace réservé aux plus grands » précise Valérie Chapatal du service de la PMI. Cette opération répond aussi aux objectifs d'accueil de nouvelles populations. Ce projet a été financé par le Conseil général à hauteur de 45 000 € soit près d'1/3 du budget total. Présente également sur la partie fonctionnement, la collectivité a veillé sur tous les aspects réglementaires du projet. Alors que les six places ont trouvé preneurs depuis septembre, un huitième emploi a été créé au sein de la structure.

*PMI : Protection Maternelle et Infantile

Trois questions à

Jean-Paul Pourquier,

Président du Conseil général.



« COULEURS LOZÈRE

Pourquoi le Conseil général a-t-il choisi de s'investir en faveur des communes ?

»

JEAN-PAUL POURQUIER : Les communes et communautés de communes sont des acteurs essentiels du territoire. En matière d'aménagement, à chaque fois que le Conseil général leur accorde une aide à l'investissement, cela a un effet démultiplicateur sur l'emploi, le domaine de la construction... Les 4,6 millions d'euros de subventions accordés dans le cadre de programmes pour l'aménagement des villes et villages génèrent au total près de 15 millions d'euros de travaux. Cette notion est d'autant plus essentielle en période de crise.

« COULEURS LOZÈRE

Quelles sont les retombées attendues ?

»

J-P.P. : Au-delà du maintien et de la création d'emplois, notre soutien permet l'équipement des communes, à la fois pour le bien-être des habitants, et en vue de l'accueil de nouvelles populations. Nous souhaitons rendre nos villages accueillants et attrayants en y maintenant des services de qualité, un cadre de vie et un environnement de haute qualité.

« COULEURS LOZÈRE

Quel est l'intérêt de mettre à disposition un guide des aides ?

»

J-P.P. : Le guide des aides rassemble l'ensemble des actions mises en place par le Conseil général, à la fois en direction des collectivités mais aussi, des commerçants, des artisans, agriculteurs, associations, entreprises, particuliers. Cela représente 107 programmes différents qui concernent l'ensemble des secteurs. Ce guide offre aux collectivités un accès direct aux multiples dispositifs. Sur Internet, il pourra être réactualisé en temps réel. La parution de ce guide s'inscrit dans un souci de transparence et dans une politique de soutien aux acteurs du territoire. ■